



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018  
DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE



ELECTIONS.SUDEDUCATION.ORG  
**Solidaires**  
Union syndicale

Union syndicale  
**Solidaires**  
Septembre / Octobre 2018 - N° 159

**POUR UNE AUTRE ÉCOLE, POUR UNE AUTRE SOCIÉTÉ, LUTTONS POUR L'ÉGALITÉ !**

## **Non aux réformes Blanquer qui attaquent l'École et les personnels ! Non aux suppressions de postes !**

Le projet de loi « pour une école de la confiance » est présenté aux instances consultatives dans la précipitation. Le ministre veut le soumettre au parlement en janvier pour une application à la rentrée 2019. Ce projet de loi autorise le gouvernement à légiférer par ordonnances sur la réforme territoriale. La fusion des académies existantes est un pas de plus vers une régionalisation de l'Éducation nationale et la remise en cause des règles nationales. Les autres dispositions essentielles de ce projet de loi sont en totale cohérence avec la remise en cause des garanties nationales avec la possibilité, sous couvert d'expérimentation, d'adapter localement les horaires d'enseignement. **Nous demandons le retrait de ce projet de loi.**

**2650 postes seraient supprimés dans le 2nd degré à la rentrée 2019**, auxquels il faut ajouter la suppression de 400 postes de personnels administratifs : les annonces ministérielles ne font que confirmer ce que nous savions déjà : la « priorité à l'éducation » revendiquée par le gouvernement n'est qu'une illusion. Ces suppressions sont indissociables des contre-réformes engagées par le ministre, en particulier celles du lycée, du baccalauréat et de la voie professionnelle. Ces attaques inacceptables contre l'École publique et ses personnels font système avec les attaques contre le statut général des fonctionnaires et les 120 000 suppressions de postes prévues dans la Fonction publique, sur le quinquennat.

### **Des salaires toujours gelés !**

La valeur du point d'indice a été gelée de 2010 à 2016 et l'est de nouveau depuis 2017, les retenues pour pension civile ont augmenté, et la CSG majorée de 1,7 point.

### **Et maintenant : les retraites !**

Jean-Paul Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, a confirmé l'intention du gouvernement d'instaurer un régime universel par points en vigueur à partir de 2025 et donc de supprimer le Code des pensions. Cela signifierait la fin de la référence aux 6 derniers mois de salaire, dès lors, les salarié·es ne pourront plus prévoir leur âge de départ ni le montant de leur retraite, c'est pourquoi nous nous opposons à ce projet.

Face à cette offensive généralisée contre nos droits, nos salaires, nos postes et nos conditions de travail, nos organisations **FNEC FP-FO, CGT Educ'action, Sud Éducation** appellent les personnels à se réunir en assemblée générale, et exiger du ministre :

- **l'arrêt des suppressions de postes et la création des postes statutaires nécessaires ;**
- **le retrait de Parcoursup, de la réforme du lycée et du baccalauréat,**
- **l'abandon de la réforme de la voie professionnelle et le retrait du projet de loi pour « l'école de la confiance » ;**
- **l'abandon de la fusion des académies.**

**GRÈVE ET MANIFESTATION LE 12 NOVEMBRE  
RDV AU RECTORAT D'AMIENS A 14h**

## Formation des enseignant-e-s : reprise en main autoritaire des ESPE par le ministère

**S**UD éducation a pris connaissance des projets ministériels concernant la gouvernance des ESPE. Espérant agir en toute discrétion, le ministère a glissé les dispositions relatives à l'ESPE dans la loi sur la scolarisation obligatoire dès trois ans. C'est raté. Ces projets entrent dans le cadre de la réforme de la formation des enseignant-e-s que nous avons qualifiée dès le mois de juin de dangereuse. Voici l'analyse de SUD éducation.

Le ministère compte jouer un rôle plus important dans la gouvernance des ESPE. Pour cela, il entend avoir la main sur la désignation des directeurs et directrices d'ESPE. En effet, jusqu'à présent, c'était le Conseil des ESPE, donc les pairs, qui proposait au ministre un nom pour la direction de l'ESPE ; dorénavant, ce sera un jury, présidé par le recteur ou la rectrice, le ou la président-e d'Université, ainsi que trois personnes "qualifiées". Ce rôle prépondérant donné au recteur ou à la rectrice est le signe d'une reprise en main par le ministère, qui montre une nouvelle fois l'étendue de son autoritarisme.

D'autre part, le ministère compte bien avoir la main sur le contenu des formations. Pour la formation des professeur-e-s des écoles, par exemple, le projet du ministère est d'imposer 50% de français et de mathématiques, 20% de pédagogie, 15% de recherche, et laisser une part de 15% dévolue au choix des universités. On retrouve là l'orientation réactionnaire du ministère en matière pédagogique : tout pour les prétendus "fondamentaux", les miettes pour la pédagogie.

**Anti-pédagogique et autoritaire : ce premier volet augure mal de la poursuite de la réforme de la formation des enseignant-e-s. Les orientations en ce qui concerne la place du concours ne sont pas tranchées, les ministres devant rendre leur décision courant 2019.**

**À n'en pas douter, ce seront encore une fois les droits et les garanties statutaires des futur-e-s enseignant-e-s qui seront attaqués, dans la droite lignée de CAP 2022. Il en ira de même pour leur liberté pédagogique, dans le cadre de la mise au pas réactionnaire menée actuellement par le ministre.**



# La fin du lycée général et technologique d'Amiens Nord ? (2ème épisode)

À la rentrée 2018, le lycée Delambre a vu ses effectifs baisser de 64 élèves, soit l'équivalent de deux classes. Après des conditions de travail et d'études calamiteuses en 2017-2018, cette hémorragie était prévisible mais pas dans de telles proportions, et pour cause. Lors du CA de rentrée, les chiffres concernant le « taux de fuite » des nouveaux élèves de seconde ont été donnés. Ils révèlent entre autre que les effectifs d'élèves en provenance de deux des trois principaux collèges du secteur, à savoir Arthur Rimbaud et Les Coudriers (Villers-Bocage), ont dramatiquement baissé : respectivement 50 % et 70 % d'élèves en moins !

## **L'analyse de ce taux de fuite est révélatrice.**

En effet, si le nombre d'enfants qui partent dans le privé reste très important, le nombre de demandes de dérogation accordées par le Rectorat vers d'autres lycées publics de la ville a littéralement explosé. Pour Les Coudriers, ce sont ainsi 35 demandes de dérogation qui ont été accordées !

## **La réforme du lycée et du bac : nouvelles menaces pour le lycée**

La situation déjà fragile de l'établissement se révèle encore plus préoccupante depuis que la logique de la réforme du lycée se déploie. En effet, le nombre d'enseignements de spécialité et d'options accordées par le Rectorat aux établissements prendra en compte les effectifs de cette année. Pas de raison que la logique comptable qui prévaut déjà change : la richesse des formations proposées par un établissement sera nécessairement fonction de ses effectifs et vice et versa.

Il faut imposer une autre logique et obliger l'administration à faire ce qu'elle prétend dans les textes : « la régulation opérée par les recteurs d'académie doit permettre [...] de soutenir les établissements les moins attractifs ou les plus isolés, avec une offre originale et diversifiée. » (note de service ministérielle du 5 septembre 2018).

**SUD éducation Delambre appelle tous les personnels du lycée à se mettre en grève le 12 novembre pour revendiquer des moyens à la hauteur des besoins et le maintien d'un enseignement généraliste et technologique de qualité sur Amiens Nord !**



## Nous contacter

Sud Éducation, 3-5 rue Jean Godris,  
80000 AMIENS  
Mail : [somme@sudeducation.org](mailto:somme@sudeducation.org)  
[www.sudeducation-somme.org](http://www.sudeducation-somme.org)  
Facebook : SUD Éducation Somme - 80  
Portable : 06 07 05 76 67  
Permanence le jeudi de 14h à 17h,  
3-5 rue Godris (centre ville) Amiens

Bulletin bimestriel du syndicat Sud-Éducation 80 imprimé au siège du syndicat. **CPPAP 0920 S 07511** Dépôt légal Amiens centre de tri. – Directeur de publication : Bertrand Hansart. Dispensé de timbrage. Prix au numéro : 1,5€. Abonnement : 10 €/an. **ISSN 2430-1655**

éducation  
**Sud80**

EXPRESSION DE SUD EDUCATION SOMME  
3-5 RUE JEAN GODRIS,  
80000 AMIENS

AMIENS PPDC

**P7**

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le : 30/10/2018

A distribuer avant le : 09/11/2018

## Combattons le torpillage annoncé de l'éducation prioritaire

Le 01/10, le ministère annonçait la commande d'un nouveau rapport sur l'éducation prioritaire à Pierre Mathiot, qui avait pondu le rapport sur la réforme du Bac et du lycée, que combat toujours SUD. Le lendemain, le ministère annonçait le report de la publication de la carte de l'éducation prioritaire, prévue au départ pour 2019. L'objectif : laisser le temps à la mise en place d'une nouvelle réforme, dont le contenu pourrait être la suppression pure et simple du label éducation prioritaire.

**ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018**

**DU 29 NOVEMBRE  
AU 6 DÉCEMBRE**

**VOTONS**



En décembre 2018 auront lieu les prochaines élections professionnelles dans la fonction publique. Ces élections sont importantes puisqu'elles fixent la représentativité des organisations syndicales et donc les moyens de fonctionnement qui leur seront alloués.

À la différence d'autres syndicats, Sud éducation syndique tout-es les agent-es de la maternelle à l'université, précaires comme titulaires. Tout-es nos militant-es travaillent à vos côtés : il n'y a aucune décharge syndicale supérieure à 50 % du temps de service.

**Pour une École égalitaire, laïque et émancipatrice, votons SUD éducation !**